

Règlement du jeu «La Coupe des Charms»
Organisé par la société PANDORA FRANCE sur la Page Facebook Pandora France
Du 30 juin 2016 à 10 heures au 10 juillet 2016 à 23 heures

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

1.1 Société Organisatrice

La société PANDORA, Société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 100.000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 531 162 709 dont le siège social est situé 16 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS (ci-après la « *Société Organisatrice* »), organise, par l'intermédiaire de la société KAMDEN, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé «La Coupe des Charms » (ci-après le « *Jeu* »).

1.2 Règlement du Jeu

Le présent règlement définit les règles applicables à ce Jeu (ci-après le « *Règlement* »).

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement par les participants et son application par la Société Organisatrice.

Le non-respect du Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution du lot le cas échéant.

1.3 Dates, horaires et lieux de participation au Jeu

Le Jeu est organisé du 30 juin 2016 (10h, heure française) au 10 juillet 2016 (23h, heure française) pendant les 7 (sept) jours suivants : le 30 juin, le 1^{er} juillet, le 2 juillet, le 3 juillet, le 5 juillet, le 7 juillet et le 10 juillet (ci-après les « *Jours de Jeu* »).

Chaque Jour de Jeu, les participations sont enregistrées de 10 heures à 23 heures (heure française).

Le Jeu est accessible sur la Page Facebook Pandora France (i) à l'adresse <https://www.facebook.com/pandorafrance> depuis un ordinateur disposant d'un navigateur récent et (ii) par l'intermédiaire du site internet <https://www.ilovepandora.fr/coupe-des-charms> sur mobiles et tablettes avec Javascript activé.

A toutes fins utiles, il est précisé que Facebook n'est pas organisateur, co-organisateur, sponsor, partenaire ou parrain du Jeu et que sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée concernant le déroulement du Jeu., ce que le Participant reconnaît et accepte expressément.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION AU JEU

2.1 Principe du Jeu

À l'occasion des phases finales de la grande compétition de football se déroulant en France, la société organisatrice met en place le Jeu sur la Page Facebook Pandora France.

La mécanique du Jeu est la suivante :

Chaque Jour de Jeu, les Participants sont invités à choisir leur Charm préféré parmi les deux Chams composants le Duel du Jour.

Le tableau de la Coupe des Charms commençant par les ¼ de Finale figure en Annexe du Règlement.

Le Charm ayant recueilli le plus de votes valables des Participants remporte le Duel du Jour et est qualifié pour la prochaine étape de la Coupe des Charms, et ainsi de suite jusqu'à ce que les deux Charms ayant remportés le plus de votes en ½ finale s'affrontent en Finale le 10 juillet 2016.

Chaque Jour de Jeu, un Gagnant sera tiré au sort parmi les Participants ayant voté pour le Charm qui aura remporté le Duel du Jour.

2.2 Conditions relatives aux Participants

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, titulaire d'un compte Facebook, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ses partenaires, ainsi que de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de ce Jeu, et de leurs conjoints, partenaires de PACS, concubins ou membres de leur famille.

Une même personne (même nom, même prénom, mêmes coordonnées postales et électroniques) ne peut participer qu'une seule fois par Jour de Jeu (un seul vote). Toutefois, le Participant a la possibilité d'obtenir une deuxième chance au tirage au sort à condition d'avoir préalablement invité via Facebook trois personnes de son choix à tenter leur chance au Jeu, et ce dans la limite d'une seule fois par Jour de Jeu.

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

2.3 Modalités d'inscription et de Participation au Jeu

Pour enregistrer sa participation, le Participant doit :

- (i) se rendre sur la Page Facebook Pandora France accessible aux adresses mentionnées ci-après ;
- (ii) se connecter à son compte personnel Facebook ;
- (iii) accepter les autorisations demandées par Facebook, qui sont nécessaires à la participation au Jeu ;
- (iv) remplir le formulaire de participation en indiquant ses nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse email et code postal ;
- (v) cocher la case « *J'accepte les conditions du règlement de Jeu* » ;
- (vi) cliquer sur le bouton « *Je participe* » puis sur le bouton « *Match du Jour* » ;
- (vii) voter pour son Charm préféré parmi les 2 (deux) Charms composant le Duel du Jour.

Tous ces champs doivent impérativement être renseignés par le Participant pour que sa participation puisse être prise en compte par la Société Organisatrice.

Le Participant s'engage à compléter les informations demandées de bonne foi et à transmettre à la Société Organisatrice des informations exactes.

Le Participant pourra également choisir de cocher (champs facultatifs) :

- la case « *Je souhaite m'inscrire au Club Pandora et bénéficier des avantages exclusifs du Club. J'accepte de recevoir les offres et newsletters du Club par email* » ;
- la case « *J'accepte de recevoir les Newsletters de l'eStore Pandora France* ».

ARTICLE 3 : SELECTION DES GAGNANTS

Chaque Gagnant, après vérification de son éligibilité au gain de la dotation les concernant, sera désigné par tirage au sort.

Le tirage au sort est effectué par huissier le lendemain de chaque Jour de Jeu parmi les Participants ayant valablement enregistré leur participation et ayant voté pour le Charm vainqueur du Duel du Jour.

Pendant la Période de Jeu, sept (7) tirages au sort seront effectués, soit un total de sept (7) Gagnants.

Les Gagnants recevront un e-mail de confirmation (au maximum dans les 72 heures) par la Société Organisatrice.

Les Gagnants devront confirmer par retour de mail dans les 10 jours suivants l'envoi de ce courrier électronique, notamment pour confirmer (i) leur acceptation sans réserve du lot gagné et (ii) leur adresse postale en vue de la réception de son lot.

Si un Gagnant ne se manifeste pas dans les dix jours suivant l'envoi de l'email de confirmation du gain par la Société Organisatrice, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, qui restera alors la propriété de la Société Organisatrice. Aucun lot de substitution ne pourra être attribué.

Du seul fait de l'acceptation de son lot, le Gagnant autorise expressément et gracieusement la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom ainsi que l'indication de sa ville et son département de résidence sur le site internet www.pandora.net et sur la Page Facebook Pandora France ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle sur tout site ou support affilié liée au présent Jeu. Aucune indemnisation financière ne pourra être exigée en contrepartie de cette autorisation.

A toutes fins utiles, il est précisé qu'aucun email ne sera adressé aux Perdants.

ARTICLE 4 : LE LOT

La Société Organisatrice met en Jeu sept (7) lots :

- les six (6) premiers lots sont composés d'un (1) Charm correspondant au Charm ayant remporté le plus de votes des Participants lors du Duel du Jour ;
- le dernier lot, mis en Jeu pour la Finale qui aura lieu le 10 juillet 2016, est composé des 8 (huit) Charms du Jeu.

Les 8 (huit) Charms mis en Jeu par la Société Organisatrice et qui seront proposés pour les Duels pendant la Période de Jeu sont les suivants :

- charm « réunis pour la vie » référence n° 791806CZ d'une valeur unitaire de 89€ TTC ;
- charm « chat curieux » référence n°791706 d'une valeur unitaire de 29€ TTC ;
- charm « heureux éléphant » référence n° 791902 d'une valeur unitaire de 29€ TTC ;
- charm « club 2016 » référence n° 791912D d'une valeur unitaire de 59€ TTC ;
- charm « murano jardin de fleurs » référence n° 791652 d'une valeur unitaire de 39€ TTC ;
- charm « murano scintillant rouge » référence n° 791654 d'une valeur unitaire de 39€ TTC ;
- charm pendentif « fleur d'asie » référence n° 791829CZ d'une valeur unitaire de 45€ TTC ;
- charm pendentif « éclosion de dahlia » référence n° 791829NBP d'une valeur unitaire de 45€ TTC.

Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé dans le présent Règlement.

Il ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, à aucun changement ni aucune contrepartie financière ou équivalent financier, pour quelque raison que ce soit.

Aucun frais supplémentaire engagé par les Gagnants suite à l'attribution de ce lot ne sera pris en charge par la Société Organisatrice.

La dotation est nominative et ne pourra donc être attribuée à une autre personne que le Gagnant désigné.

ARTICLE 5 : ACHEMINEMENT DES LOTS

Le lot sera acheminé au Gagnant par voie postale à l'adresse qu'il aura préalablement indiqué dans un délai maximal de soixante (60) jours à compter du premier jour suivant la fin du concours.

Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), ils resteront définitivement la propriété de la Société Organisatrice.

ARTICLE 6 : JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT

Le remboursement des frais de connexion à Internet engagés pour la participation au jeu se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute) et sur présentation d'un justificatif.

Les participants dont les frais de connexion ne sont pas liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite adressée à la société organisatrice à l'adresse suivante : PANDORA France, Jeu-Concours Le Charm Diamant, 16 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais d'envoi postal de la demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

ARTICLE 7 : LIMITATION DE RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

7.1 Prise en compte des participations

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des caractéristiques et limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des éventuels dommages causés à l'ordinateur des Participants, inhérent à la navigation sur Internet, ainsi que, sans que cette liste soit limitative :

- de toute défaillance dans la transmission ou la réception des données de participation ou de tout dysfonctionnement du réseau Internet ayant empêché la prise en compte de l'inscription d'un Participant ou ayant conduit à une prise en compte erronée des éléments d'identification d'un Participant ;
- de toute défaillance de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ;
- de tout autre motif dépassant le contrôle de la Société Organisatrice ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Jeu.

7.2 Déroulement du Jeu et réserve de prolongation

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la période de participation au Jeu devait être modifiée, écourtée ou annulée.

La Société Organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger et/ou de reporter la période de participation au Jeu.

7.3 Envoi du lot

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à l'envoi du lot effectivement et valablement gagné à l'adresse qui lui aura été indiquée par le Gagnant.

Le Gagnant s'engage à indiquer son adresse postale à la Société Organisatrice dans les 10 jours suivant la réception de l'email confirmant son gain.

Aucune information ou adresse qui serait indiquée par le Gagnant au-delà de ce délai ne pourra être prise en compte.

De même, en cas d'erreur du Gagnant dans l'indication de son adresse, il ne pourra être reproché à la Société Organisatrice d'avoir procédé à l'envoi du lot à l'adresse que le Gagnant lui aurait préalablement indiquée.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de difficulté survenant lors de l'acheminement des lots ou en cas de perte des lots par la société chargée de leur acheminement.

ARTICLE 8 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent Règlement complet du Jeu est déposé auprès de l'étude d'huissier Michel Jacq situé au 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé.

Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de l'étude d'huissier Michel Jacq situé au 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au tirage au sort à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le règlement est consultable pendant toute la durée du jeu, soit du 30 juin 2016 (10h, heure française) au 10 juillet 2016 (23h, heure française) inclus, à l'adresse <https://www.facebook.com/pandorafrance>.

Une copie écrite du Règlement sera envoyée à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande, avant la clôture du Jeu, par courrier postal adressé à : Pandora, Jeu La Coupe des Charms, 16 rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du Règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée chez l'Huissier et la version du Règlement accessible en ligne et dans les points de ventes participants et, de manière générale, entre la version du Règlement déposée chez l'Huissier et toute information divulguée relative à ce Jeu, la version déposée chez l'Huissier prévaudra.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES, INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles recueillies dans le bulletin de participation sont obligatoires. Elles sont destinées à la Société Organisatrice à la seule fin de la prise en compte de l'inscription des Participants au Jeu et de l'attribution et l'acheminement des lots aux Gagnants.

Ces informations pourront être transmises aux prestataires techniques et aux sociétés chargées par la Société Organisatrice de l'acheminement des lots.

Elles pourront être utilisées par la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale (notamment pour l'envoi des newsletters de l'eStore ou l'inscription au Club Pandora), sous réserve d'avoir obtenu l'accord préalable et exprès du Participant résultant du cochage des cases prévues à cet effet sur le formulaire de participation au Jeu.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 dite « loi Informatique et Libertés », tout Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations le concernant, sur simple demande :

- Soit en se désinscrivant via le lien « *Si vous [souhaitez vous désabonner, veuillez cliquer ici](#)* », présent sur les e-mailing PANDORA ;
- Soit par courrier à l'adresse suivante : PANDORA France, 16 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS ;
- Soit par email à l'adresse électronique suivante : france@pandora.net.

L'exercice par un Participant de son droit de suppression des données le concernant avant la fin de la période de Jeu entraînera l'annulation de sa participation au Jeu.

ARTICLE 10 : RECLAMATIONS ET LITIGES

10.1 Loi applicable

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement devra être transmise à la société Pandora dans un délai de quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date de fin du jeu, à l'adresse suivante : PANDORA France, 16 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent Règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.

10.2 Preuves

Le Participant est informé que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la société Pandora pourra se prévaloir des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Fait à Paris, le 27 juin 2016.

ANNEXE

Tableau de la Coupe des Charms détaillant les Duels des ¼ de Finale

¼ de Finale : 30 juin 2016
Charm Réuni pour la vie
VS
Charm Club 2016

¼ de Finale : 1^{er} juillet 2016
Charm Chat curieux
VS
Charm Heureux éléphant

¼ de Finale : 2 juillet 2016
Charm Murano jardin de fleurs
VS
Charm Murano scintillant rouge

¼ de Finale : 3 juillet 2016
Charm Ecllosion de Dahlia
VS
Charm Fleur d'Asie

½ Finale : 5 juillet 2016
Charm Gagnant 1 VS Charm Gagnant 2

½ Finale : 7 juillet 2016
Charm Gagnant 3 VS Charm Gagnant 4

FINALE 10 juillet 2016
Entre les deux Charms gagnants des ½ Finales